



# REGLEMENT

## COUPE DE France DES ESC PADEL FFSU

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment les besoins de la compétition. L'équipe (école) par son inscription reconnaît avoir lu et accepté les conditions de participation aux Coupes de France.

Seules les écoles de management mentionnées sur la liste de la Conférence des Grandes Ecoles peuvent participer à la compétition.

La carte d'étudiant et la licence FFSU sont obligatoires.

### **Répartition du temps (en supposant une durée moyenne de 45 minutes par match)**

#### **FORMAT MATCH EN 9 JEUX GAGNANTS POUR LES POULES DE 4 EQUIPES**

La première équipe à 9 jeux, avec deux jeux d'écart, remporte le match. À 40 A, application du point décisif. En cas d'égalité à 8/8, un jeu décisif est disputé. Le premier à 7 points avec 2 points d'écart, gagne le set.

#### **FORMAT EN 6 JEUX GAGNANTS POUR LES POULES DE 5 EQUIPES**

Le match est gagné lorsqu'une équipe arrive à 6 jeux avec deux jeux d'écart minimum. A 5 jeux partout, on continue le set jusqu'à 6-6. A ce moment-là, on joue le fameux "tie break". Le tie break se gagne lorsqu'une des deux équipes remporte 7 points avec deux points d'écart minimum.

#### **Samedi :**

- 9h-12h : 12 matchs de la phase de poules (3 ou 4 matchs x 4 terrains)
- 12h-13h : Pause déjeuner
- 13h-16h : 12 matchs de la phase de poules (3 ou 4 matchs x 4 terrains)
- 16h-17h : Commencez les huitièmes de finale avec 4 matchs (sur les 4 terrains)

#### **Dimanche :**

- 9h-10h : Fin des huitièmes de finale avec 4 matchs (sur les 4 terrains)
- 10h-11h : Quarts de finale (4 matchs simultanés sur 4 terrains)
- 11h-12h : Demi-finales (2 matchs simultanés sur 2 terrains)
- 12h-14h : Finale (sur un terrain)

## **Rappel des règles du jeu :**

### **1. Terrain :**

Le PADEL se joue sur un terrain rectangulaire entouré de vitres et de grillages. Les dimensions sont de 20m x 10m. Les vitres mesurent généralement 3m de hauteur sur les côtés de fond et 2m sur les côtés latéraux.

### **2. Matériel :**

Le PADEL se joue avec des raquettes spécifiques (sans cordes) et des balles légèrement plus petites et moins gonflées que les balles de tennis traditionnelles.

### **3. Service :**

- Le service doit être effectué sous la hanche et diagonalement dans la case opposée.
- Chaque joueur a droit à 2 tentatives de service.
- Le joueur doit rebondir la balle derrière la ligne de service avant de la frapper.
- Après le rebond, la balle peut toucher la vitre mais pas le grillage.

### **4. Échanges :**

- Après le service, les joueurs peuvent frapper la balle après un ou deux ou trois rebonds (si un ou deux rebonds vitre).
- La balle peut rebondir sur le sol et ensuite frapper les vitres ou le grillage directement après le sol.
- Les joueurs peuvent utiliser les vitres mais pas le grillage pour renvoyer la balle.

### **5. Points :**

Les points sont comptés comme au tennis : 15, 30, 40, et jeu. Pas d'avantage en cas d'égalité à 40-40. Un point décisif (sudden death) est joué pour décider du gagnant du jeu.

### **6. Format du match :**

- Chaque match se joue en un set unique jusqu'à 6 jeux, NO AD.
- Si égalité à 5-5, un jeu décisif (tie-break) est joué jusqu'à 7 points, avec une différence de 2 points.
- En finale, le match se joue en 2 sets gagnants, avec un tie-break en cas d'égalité à 1 set partout.

### **7. Changement de côté :**

Les équipes changent de côté après le 1<sup>er</sup> jeu, le 3<sup>ème</sup> jeu, le 5<sup>ème</sup> jeu, le 7<sup>ème</sup> jeu etc. Dans le tie-break, elles changent de côté tous les 6 points.

### **8. Temps entre les points :**

Les joueurs ont 20 secondes entre les points et 90 secondes lors des changements de côté.

### **9. Conduite sur le terrain :**

Tous les joueurs sont tenus de respecter une conduite sportive sur le terrain. Tout comportement inapproprié peut entraîner une disqualification.

## **Droits d'image**

Les joueurs participants à la compétition, s'engagent à céder leurs droits d'utilisation de l'image et autorisent donc, l'organisation à les photographier et/ou filmer.

Les photographies réalisées pourront être reproduites, représentées, communiquées au public ou adaptées sur tout support par quelque moyen que ce soit, notamment les modes d'exploitation tels que presse, cinéma, vidéo, télévision, documents commerciaux, édition papier, supports numériques (sites web, réseaux sociaux, email...) pour toute opération action de communication interne, toute opération promotionnelle et publicitaire, professionnelle ou grand public sous la seule réserve que les photographies et images réalisées ne portent pas atteinte à la dignité ou à la réputation des individus représentés.